

Compte rendu de la séance ordinaire du 22 octobre 2021

Présents : HAMM Ernest, MOTSCH Grégory, LOUTRE Franck, ELLMANN Pierre, GEORGES Martine, GEORGES Michel, HECKEL Fanny

Absents excusés : MAHDADI Jordan, MARTIN Yannick, RICHERT Frédéric

Procurations : RICHERT Frédéric par HAMM Ernest, MARTIN Yannick par LOUTRE Franck

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Public présent : ./.

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Convention Territoriale Globale RPI avec la caisse d'allocations familiales
- Modification du nom de l'école de Berling
- Taxe d'aménagement 2022
- Revalorisation des loyers
- Fermage : baux ruraux
- Modification de la délibération n°2021-10-03 : demande de subvention dispositif FEADER - Région Grand Est
- Adhésion à la mission « RGPD » du C.D.G.F.P.T. 57 et nomination d'un délégué à la protection des données
- Décisions du Maire
- Divers - Informations

Le Maire ouvre la séance à 19h30 et annonce les procurations.

Il rappelle que l'enregistrement des réunions est interdit si une demande n'a pas été faite expressément et si les membres n'en ont pas été informés au préalable.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2021 en signant le registre des délibérations.

Délibérations du conseil:

Délibération n° 2021 10 01 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 10 02 : Convention Territoriale Global RPI avec la Caisse d'Allocations familiales

La Communautés de Communes du pays de Phalsbourg, les communes associées et la Caf de la Moselle sont engagées depuis plusieurs mois dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG), à laquelle notre RPI (Berling, Hangviller, Metting, Vesheim) a participé au travers du diagnostic et/ou de l'élaboration des enjeux du territoire.

A l'issue de ces travaux préparatoires, la convention juridique "CTG" doit être présentée au Conseil Communautaire au mois de novembre et au Conseil d'Administration de la Caf au mois de décembre.

Au préalable, et en tant que signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse dont l'échéance est passée ou à venir, l'ensemble des communes du RPI sont tenues de prendre une délibération autorisant le Maire de Vesheim à signer la Convention Territoriale Globale et ses éventuels avenants pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire de Vesheim à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 10 03 : Modification du nom de l'école de Berling

Le Maire rappelle que dans sa délibération n° 2020-09-09 du 11 septembre 2020 le conseil municipal avait décidé de supprimer le mot « protestante » du nom de l'école de Berling.

Le nom actuel est donc : école élémentaire de Berling.

Il fait remarquer que ce nom n'est plus approprié car l'école accueille désormais également des élèves de maternelle. L'école n'est donc plus une école élémentaire mais primaire.

Après renseignement et avis de l'inspectrice académique, un nom sympathique ou historique pourrait être donné à notre école. Il propose de renommer l'école :

Ecole Primaire 1893 de Berling
ou **Ecole Primaire de Berling**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de renommer l'école : **Ecole Primaire de Berling** et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

Délibération n° 2021 10 04 : Taxes d'aménagement 2022

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil municipal 2019-09-04 du 19 septembre 2019 et 2020-10-10 du 16 octobre 2020;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- D'instituer **sur l'ensemble du territoire communal**, la taxe d'aménagement au taux de **2%**
- D'instituer une taxe d'aménagement de secteur **sur la parcelle section F n°427** dans le périmètre constructible de l'AFUA Hundert, en zone A de la carte communale, au taux de **20%**.
Des plans détaillés des travaux de viabilisation ainsi qu'un tableau récapitulatif des dépenses auquel le propriétaire de ladite parcelle n'a pas participé sont joints à la présente délibération pour justifier le taux maximal institué. Ce propriétaire, refusant de participer au remembrement, n'a pas souhaité faire partie de ce lotissement. Tous les autres propriétaires de l'AFUA ainsi que la Commune ont participé à la viabilisation de la 1ère tranche au prorata de la surface de leurs terrains pour un montant d'environ 2500€ l'are. Le montant des dépenses de viabilisation de la 2ème tranche, pour la Commune, seul propriétaire, est d'environ 3000€ l'are.
- *D'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,*
 - *Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;*
 - *Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;*
 - *Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.*

La présente délibération sera reconduite annuellement.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 10 05 : Revalorisation des loyers

Des travaux dans les logements de la commune au 6 rue de la scierie étant nécessaires, le Maire propose aux conseillers d'appliquer une augmentation prévue par les dispositions des contrats de bail aux loyers sur la révision du 1er décembre 2021 et 1er janvier 2022 à hauteur de 0.83%.

Les montants des loyers seront donc de :

- 617.99€ pour les logements du rdc et du 1er étage
- 587.08€ pour le logement du 2ème étage (combles).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter les loyers de 0.83%.

Pour : 5 Contre : 2 Abstentions : 2

Délibération n° 2021 10 06 : Fermage : Baux ruraux

Vu les délibérations n° 2020-12-04 du 4 décembre 2020 et 2021-01-07 du 15 janvier 2021,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'appliquer la variation de l'indice national de fermage 2021 par rapport à 2020 s'établissant à +1.09% aux locataires de baux ruraux,
- de déduire des loyers un éventuel dégrèvement sur les taxes foncières que la commune percevrait avant la fin de l'année 2021,

Les montants des loyers pour 2021 s'élèvent à :

- Lot 1 + champs 50 sous : M. Frédéric RICHERT : 587.13€
- Lot 2 : Mme Mariette GIRARDIN : 591.28€
- Lot 3 : Mme Laurence LUDMANN (née LENTZ): 571.54€

M. Frédéric RICHERT ayant donné procuration au Maire, ne prend pas part au vote.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 10 07 : Fermage : rupture d'un bail

Le Maire rappelle les loyers impayés à la commune à hauteur de 3953.14€ de Mme Mariette GIRARDIN.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de rompre le bail de Mme Mariette GIRARDIN pour impayé de loyer d'une somme de 3953.14€ depuis 2014 et de réattribuer à un ou d'autres candidats le lot 2. Un appel à candidature sera lancé auprès des agriculteurs.
- d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

M. Frédéric RICHERT ayant donné procuration au Maire, ne prend pas part au vote.

Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 4

Délibération n° 2021 10 08 : Modification de la DCM n°2021-10-03 demande de subvention dispositif FEADER - Région Grand Est

Après étude des différents devis concernant le projet :

"Continuité du sentier pour un accès à une aire de repos pour les randonneurs"

Le montant global retenu pour ces travaux est d'environ : **23 250€ HT**.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention exceptionnelle au titre du **dispositif FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) de la Région Grand Est.

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à demander les subventions.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2021 10 09 : Adhésion à la mission "RGPD" du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, est jointe la convention d'adhésion détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission à retourner signée au Centre de gestion de la Moselle.

LE MAIRE PROPOSE ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 57,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Décisions du Maire :

Décisions d'urbanisme :

- Permis de construire accordé à M. FUHRMANN Lucas, 12 rue du Beau Soleil, pour la construction d'une maison individuelle le 07/10/2021 ;
- Déclaration Préalable : non opposition à Mme KREMER Lysiane, 1 rue du Beau Soleil, pour la construction d'un muret (clôture) signée le 07/10/2021 ;
- Déclaration Préalable : non opposition à M. GANTNER Gilbert, 4 rue de le Gare, pour la mise en place d'une clôture signée le 21/10/2021 ;

Divers - Informations :

- Anniversaires - cadeaux aux aînés offerts par la commune :

KLEIN René et Elfriede : 88 et 85 ans

TOUSSAINT Mina : 89 ans

- Compte-rendu de la réunion commission travaux du 15 octobre et du 22 octobre 2021 :

Appel d'offre en cours pour le lot 2 VRD

Lot 1 démolition - crépissage : en cours de négociation.

- Avancée des travaux du projet Vieux Chemin : réunion du mercredi 22 septembre avec la COM COM de Phalsbourg pour l'étude de faisabilité et le financement d'une partie des travaux liés à l'assainissement.

- La Kirb aura lieu le 7 novembre avec l'inauguration, en présence de la Conseillère Régionale Mme Catherine Belrhiti, des projets subventionnés par la Région à hauteur de 50 % au titre du dispositif "Relance Rurale" : aménagement et mise aux normes du cimetière, mise en place d'une toiture de protection devant l'école et rénovation de l'aire de jeux impasse du Cerisier.

Un manège et un stand de tir seront présents dès le samedi 6 novembre à 14h et le dimanche 7 à partir de 10h30.

Le pass sanitaire sera obligatoire pour l'accès à la salle d'activités. Un food-truck sera présent sur la place de l'église à partir de 18h avec un menu aux saveurs asiatiques.

- La rénovation de l'éclairage public est prévue la semaine prochaine.

- Fête de Noël : les 26-27 novembre seront installés les décorations et illuminations

le 18 décembre aura lieu la distribution des cadeaux aux enfants. Un food-truck sera présent ce même soir.

- Fête des aînés : elle aura lieu le 6 février 2022. Le musicien et le traiteur sont réservés. Auront également lieu le même jour, la remise des prix aux gagnants des concours maisons fleuries et décorations de Noël 2021.

- Un flash info regroupant ces informations sera distribué la semaine prochaine.

- Suite à la demande d'une administrée pour la location de la salle pour différents ateliers à l'année ou au mois, il est décidé de lui mettre à disposition la salle d'activités gratuitement.
Le Maire évoque à nouveau l'opportunité de créer une association qui pourrait gérer ces différentes manifestations.

- Bulletin municipal : en cours de préparation. Une réunion avec la commission sera organisée prochainement.

- Sécurité aux abords de l'école : suite à un courrier de M. le Préfet et de l'éducation nationale ainsi qu'à des remarques de certains administrés concernant la vitesse excessive de la majorité des véhicules dans le village, le Maire a demandé un contrôle à la gendarmerie.

- Le vidéoprojecteur de la salle d'activités sera remplacé vers un équipement plus adapté (environ 2100€). Le vidéoprojecteur de la salle du conseil sera déplacé dans la deuxième salle de classe pour les maternelles avec l'écran interactif.

- Divers travaux effectués :

- Jardin de l'église : reste encore à définir l'emplacement du parcours ludique
- Cimetière,
- Fleurissement devant le bâtiment école-mairie-salle,
- Engazonnement,
- Entretien de la piste cyclable
- Entretien ...

- Piste cyclable : les cadenas des barrières d'entrée de la forêt qui avait été changé a à nouveau été vandalisé. Le Maire envisage de porter plainte.

- Brioches de l'amitié : remerciements à l'association Foyer Sport et Culture pour la distribution et aux habitants pour les dons récoltés pour un total de 486€.

- Le Maire propose de tenir la prochaine réunion du bureau de la COM COM le 2 décembre à 18h à Berling (environ 20 personnes).

- Absence de la secrétaire de mairie du 1er au 14 novembre 2021 : elle sera en congés la première semaine et en formation les 8 et 9 novembre. La mairie sera fermée le 4 novembre et le Maire assurera la permanence du lundi 8.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal initialement prévue le vendredi 10 décembre 2021 est avancée au jeudi 9 décembre (la salle étant louée les 10 et 11 décembre).

Le Maire clôture la séance à 22h.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 26 octobre 2021

